Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_45-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 27 AVRIL 2026

Délibération 2026.45

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-et-un avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.
ABSENT :
M. BRAYE Valentin, arrivé à 19h10.
Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. BELLEC Loïc, conseiller municipal

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur M. Christian AVRIL, Adjoint

Les articles L 2311.5 et R 2311.11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du résultat de fonctionnement n-2. Les résultats seront ensuite intégrés au budget primitif de l'année.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat du compte financier unique 2025 de la commune précédemment votée (délibération 2026-14 du 02 mars 2026) :

COMMUNE

Résultat de fonctionnement 2025	**1 529 525.38 €**
BP 2026 – Recettes d'investissement	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	**1 129 525.38 €**
Article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	**1 866 400.86 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_45-DE

BP 2026 – Recettes de fonctionnement Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	**400 000,00 €**

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
  - En recettes de fonctionnement, à l'article 002 : **400 000,00 €**
  - En recettes d'investissement, à l'article 1068 : **1 129 525,38 €**
  - En recettes d'investissement, à l'article 001 : **1 866 400,86 €**

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

